I. A. E. DE LYON

UNIVERSITE JEAN MOULIN
LYON 3

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE 2009/2010

1ère ANNEE DCG (L2) - PROMOTION 2009 / 2011

• du 1er au 11 septembre 2009 :
Période en Entreprise à temps complet.
• du 14 septembre 2009 au 18 juin 2010 :
Alternance de cours et de présence en Entreprise selon le planning suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 12h	9h00 – 13h00 **UE10** Comptabilité approfondie Mr DESPRUNIEE (120h)	**UE 12** Anglais des affaires Mme BAUDEMONT (120h)	(7h30) Entreprise	(7h30) Entreprise	(4h) Entreprise
14h - 18h	**UE 2** Droit des Sociétés Mme ZECH (120h)	**UE 4** Droit Fiscal Mr BELLE / Mr EMSALLEM (120h)	Entreprise	Entreprise	Travail personnel de l'apprenti(e) ou 39h

IAE : 16h00 / semaine - Entreprise : 19h / semaine
Le vendredi après-midi est réservé au travail personnel de l'apprenti pour les entreprises à 35H.

❖ **EXAMEN BLANC LES 26 et 27 avril 2010**

- Les périodes de congés universitaires (du 21 décembre 2009 au vendredi 1er janvier au soir, du 15 février le matin au 26 février au soir et du 12 avril le matin au 23 avril au soir) sont consacrées au travail en entreprise.

IMPORTANT : Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.117 bis-5 du code du travail, votre apprenti(e) bénéficie, à sa demande, de 5 jours de préparation en plus des congés légaux. Dans le cadre du DCG, ces cinq jours peuvent être cumulés en deuxième année ou scindés en 2 fois 2,5 jours sur chaque année, mais doivent être pris dans le mois qui précède l'examen. Sa rémunération est maintenue et votre apprenti(e) est tenu(e) de se présenter à l'examen du diplôme préparé dans le cadre de son contrat.

HORAIRE MINIMUM DE PRÉSENCE EN ENTREPRISE : L'horaire hebdomadaire de travail pourra être variable en fonction des avenants à la convention collective nationale de branche relatifs aux 35 heures (LOI AUBRY) et pour les cabinets d'expertise comptable, arrêté du Ministère du Travail du 18 février 1999. (J.O. du 23.02.99) entrée en application au 1er mars 1999. Les congés payés sont négociés avec l'Entreprise de préférence en août.

- **EXAMEN DU DCG EN JUIN 2010** (cf calendrier de la session 2010 des diplômes comptables supérieurs DCG et DSCG)
  Présence en Entreprise à temps complet après l'examen jusqu'à la fin du contrat.